



# *The Canadian Orthopaedic Association* *L'Association Canadienne d'Orthopédie*



## **Énoncé de position de l'Association Canadienne d'Orthopédie**

### **Réutilisation des instruments médicaux jetables**

D'après Santé Canada, la réutilisation des instruments médicaux jetables peut comporter des risques pour les patients. L'Association Canadienne d'Orthopédie (ACO) adhère entièrement aux recommandations suivantes de Santé Canada afin de réduire au minimum les risques pour les patients :

1. Les établissements de soins de santé et les fournisseurs de soins ne devraient pas retraiter et réutiliser le matériel médical à usage unique [MMUU], à moins que l'établissement n'ait mis en place un système de qualité pour le retraitement et la réutilisation qui comprend :
  - a) un comité sur l'[a] réutilisation chargé d'établir des politiques et de veiller à ce que les procédures approuvées soient respectées;
  - b) des procédures écrites pour chaque type de matériel qui est retraité;
  - c) la validation du nettoyage, de la stérilisation et du bon fonctionnement du matériel retraité;
  - d) la surveillance continue des protocoles de retraitement dans le but d'en assurer la qualité.
2. Les établissements de soins de santé qui souhaitent faire retraiter leur MMUU par une tierce-compagnie de retraitement devraient veiller à ce que les installations et les procédés du retraiteur aient été certifiés par un organisme de réglementation ou un auditeur agréé de systèmes qualité, de manière à ce que le nettoyage, la stérilité, la sécurité et le bon fonctionnement du matériel retraité soient garantis.

Dans l'intérêt de la sécurité des patients, l'ACO recommande en outre de ne pas retraiter les instruments médicaux jetables de type critique (« critique » au sens de la norme ASTM 2000). De plus, tous les retraiteurs canadiens devraient être tenus de prouver à Santé Canada la sécurité et l'efficacité de tout instrument médical jetable retraité. La réglementation des instruments médicaux jetables retraités doit être équivalente à celle du fabricant d'origine des instruments. Nous demandons donc à Santé Canada de prendre les mesures législatives appropriées relativement à cette question importante.

*juillet 2011*

